

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 12 octobre 2020

**portant désignation des représentants de l'administration
et du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire**

NOR : JUSK2017979A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire ;

Vu les désignations effectuées par l'Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère de la Justice ;

Vu les désignations effectuées par la Confédération Générale du Travail Pénitentiaire ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du comité technique de l'administration pénitentiaire est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration :

- Le directeur de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, président du comité technique de l'administration pénitentiaire,
- Le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

2°) Représentants du personnel :

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 6 décembre 2018 :

a) En qualité de représentants titulaires :

- Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière
 - M. Emmanuel BAUDIN
 - M. Paul BONO
 - M. Patrick WIART
 - M. Emmanuel GUIMARAES
- Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSa
 - M. Jean-François FORGET
 - M. Emmanuel CHAMBAUD
 - M. David CALOGINE
 - M. David BESSON
- La Confédération Générale du Travail Pénitentiaire
 - M. Samuel GAUTHIER
- Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non gradés
 - M. Jérôme MASSIP

b) En qualité de représentants suppléants :

- Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière
 - M. Yoan KARAR
 - M. Dominique GOMBERT
 - Mme Farida ED-DAFIRI
 - M. Jean-Philippe CABAL
- Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSa
 - M. Stéphane BARRAUT
 - M. Fabrice BEGON
 - M. Daniel CARRE
 - M. Luciano DUCCESCHI

- La Confédération Générale du Travail Pénitentiaire
 - M. Nicolas PEYRIN
- Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non gradés
 - M. Christy NICOLAS

Article 2

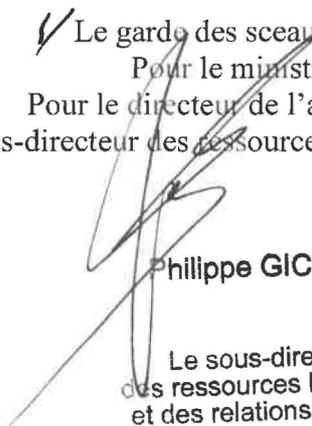
Les dispositions de l'arrêté du 14 février 2020 sont abrogées.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **12 OCT. 2020**

✓ Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation,
Pour le directeur de l'administration pénitentiaire,
Le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales,


Philippe GICQUEL

Le sous-directeur
des ressources humaines
et des relations sociales

